

## **RÈGLEMENT DU JEU « BABY BABY »**

La société Rosemood organise un jeu jeu « Baby Baby », dont le règlement est visible ci-après.

### **ARTICLE 1 - SOCIETE ORGANISATRICE**

1. La société **SAS ROSEMOOD** (l'« Organisateur ») au capital de de 291 744 euros immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nantes sous le numéro 499 748 259, et dont le siège social est situé au 27 rue La Noue Bras de Fer 44200 Nantes, organise un jeu jeu « Baby Baby » (le « Jeu ») du 15 septembre 2021 00:01:00 au 29 septembre 2021 23:59:59.

#### **Organise en partenariat avec,**

La Société LES PETITS RAFFINEURS, est exploité par SORAFF, SAS au capital de 5.000 € dont le siège social est situé au 29 rue Notre Dame de Nazareth 75003 PARIS.

- N° SIREN : 804 885 044 RCS Paris

- N° TVA Intracommunautaire : FR 00 804885044

La Société MATHILDE CABANAS, SAS sise 1 rue d'Argentré 44000 NANTES

Immatriculée au RCS de Nantes sous le numéro 798 232 526

La Société PETIT BATEAU, SAS au capital social de 13 263 824,00 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 542 880 125, et dont le siège social est au 15 RUE DU LIEUTENANT PIERRE MURARD 10000 TROYES

La Société POPOTE, SAS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 821 794 849, dont le siège se situe 30, avenue de Messine – 75008 Paris

La Société BUGABOO, une société étrangère immatriculée au RCS sous le numéro 501 747 067, au capital social de 100 000 €, et dont le siège social est au PAASHEUVELWEG 9 A B 1105 BE AMSTERDAM PO BOX 1299.

La Société MARCEL & JOACHIM, dont le siège social est 39 avenue George V 75008 Paris , sous le numéro 537 491 466 RCS PARIS.

La Société TITLEE, SASU Titlee, représentée par Séverine Balanqueux, Présidente.

Siège social : 29 rue des Gravilliers, 75003 Paris, France.

SIRET 815 270 897 00037 / RCS Paris

Du 15 septembre 2021 00:01:00 au 29 septembre 2021 23:59:59, un jeu entièrement gratuit et sans obligation d'achat intitulé « BABY BABY » (dénommé ci-après « Jeu ») accessible

sur internet à l'adresse suivante : [baby-baby.rosemood.fr](http://baby-baby.rosemood.fr) et publié par toutes les marques ci-dessus sur leur site internet et leurs comptes officiels Facebook et Instagram et publié également par ROSEMOOD sur son site internet et les comptes officiels Facebook et Instagram. Les modalités de participation au jeu sont décrites dans le présent règlement (dénommé ci-après le « Règlement »).

## **ARTICLE 2 - CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION**

La participation au jeu est ouverte gratuitement et sans obligation d'achat à toute personne physique majeure disposant d'un accès internet, d'une adresse de courrier électronique, et domiciliée en France métropolitaine hors dom-toms, et en Belgique, à l'exclusion des membres du personnel de la Société Organisatrice du jeu, des sociétés LES PETITS RAFFINEURS, MATHILDE CABANAS, PETIT BATEAU, POPOTE, BUGABOO, MARCEL & JOACHIM et TITLEE ainsi que de leur famille, leurs concubins, et d'une façon générale des sociétés et boutiques participant directement ou indirectement à sa promotion et/ou sa réalisation (Ci-après dénommé le « Participant »).

Une seule candidature par Participant (même nom, même prénom, même adresse mail) durant toute la période du jeu est autorisée. Il est rigoureusement interdit pour un même Participant de participer au jeu avec plusieurs adresses emails ainsi que de participer au jeu à partir du compte ouvert au bénéfice d'une autre personne.

En cas de candidatures multiples par un même Participant, sa participation sera totalement invalidée

## **ARTICLE 3 - ACCEPTATION DU REGLEMENT**

La participation au jeu implique l'acceptation sans aucune réserve du Participant au présent Règlement, au principe du jeu, aux Conditions Générales d'Utilisation du Site et aux règles de déontologie en vigueur sur Internet (étiquette, charte de bonne conduite, etc...).

Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent Règlement sera privé de la possibilité de participer au jeu, sera disqualifié ou sera privé de la dotation qu'il aura pu éventuellement gagner.

## **ARTICLE 4 - PRINCIPES ET MODALITES DE L'OPERATION**

Le Participant devra se rendre à l'adresse URL suivante : [baby-baby.rosemood.fr](http://baby-baby.rosemood.fr) , remplir entièrement et correctement l'ensemble des champs du formulaire de renseignements (nom, prénom, adresse mail...) pour que son inscription au tirage au sort soit validée.

Le Participant est informé et accepte que les informations saisies dans le formulaire d'inscription valent preuve de son identité.

Toute candidature dont les coordonnées seront inexactes ou incomplètes ne sera pas prise en compte et entraînera la nullité de la participation.

## **ARTICLE 5 - DESIGNATION DES GAGNANTS**

Un tirage au sort parmi les participations valides sera effectué par Me Bru huissier de Justice ou un de ses associés, dans le mois suivant la clôture du jeu et désignera le

gagnant.

## **ARTICLE 6 - DESCRIPTION ET OBTENTION DES DOTATIONS**

Le Gagnant se verra attribuer :

- Un bon d'achat de chez Rosemood d'une valeur commerciale de cinq cents (500) euros TTC\* à moduler sur le site [www.rosemood.fr](http://www.rosemood.fr) (utilisable jusqu'au 31/12/2022 inclus);
- Un bon d'achat d'une valeur commerciale de maximum cinq cents (500) euros TTC\* à utiliser dans l'une des boutiques Petit Bateau de France (utilisable jusqu'au 31 décembre 2022 inclus);
- Un lot d'une valeur commerciale de maximum deux cents cinquante euros TTC\* à utiliser sur le site internet <https://www.lespetitsraffineurs.com/> (utilisable jusqu'au 31 décembre 2022 inclus).
- Un bon d'achat équivalent à 6 mois d'abonnement gratuit d'une valeur commerciale de maximum deux cent trente neuf euros (239) euros TTC\* à utiliser sur le site internet <https://www.popote-bebe.fr/> (utilisable jusqu'au 31 décembre 2022 inclus)
- Un bon d'achat d'une valeur commerciale de maximum deux cent cinquante euros (150) euros TTC\* à utiliser sur le site internet <https://www.titlee.fr/fr/> (utilisable jusqu'au 31 décembre 2022 inclus).
- Un bon d'achat d'une valeur commerciale de maximum cent cinquante euros (150) euros TTC\* à utiliser sur le site internet <https://www.marceletjoachim.fr/> (utilisable jusqu'au 31 décembre 2022 inclus).
- Une poussette BUGABOO d'une valeur commerciale de neuf cent (900) euros TTC\* qui sera envoyé directement chez le gagnant. Date limite pour recevoir la poussette : le 31 décembre 2021 inclus.
- Un bon d'achat d'une valeur commerciale de maximum trois cents (300) euros TTC\* à utiliser sur le site internet <https://www.mathildecabanas.com/> (utilisable jusqu'au 31 décembre 2022 inclus).

Le lot dans sa globalité est d'une valeur commerciale de 3323,5 euros TTC\*

Les marques participantes s'engagent de la validité des lots jusqu'au 31 décembre 2021 minimum.

Ne sont pas compris dans ces lots :

- tous les autres frais accessoires et dépenses personnelles des gagnants et de leurs accompagnateurs,
- les assurances.

Les dotations sont nominatives et ne peuvent être cédées ou offertes à des tiers sans l'accord de la Société Organisatrice.

La valeur de la Dotation est déterminée au moment de la rédaction du présent Règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à leur évaluation tant auprès de la Société

Organisatrice qu'auprès des sociétés LES PETITS RAFFINEURS, MATHILDE CABANAS, PETIT BATEAU, POPOTE, BUGABOO, MARCEL & JOACHIM et TITLEE.

Tous les frais exposés postérieurement au jeu notamment pour l'entretien et l'usage de ces Dotations sont entièrement à la charge du Gagnant.

La Dotation ne pourra donner lieu à aucune contestation de la part du Gagnant. Elle ne pourra être ni reprise échangée, ni faire l'objet d'une contrepartie financière ou d'un équivalent financier tant par la Société Organisatrice que par les sociétés LES PETITS RAFFINEURS, MATHILDE CABANAS, PETIT BATEAU, POPOTE, BUGABOO, MARCEL & JOACHIM et TITLEE.

Les Dotations mises en jeu ne pourront en aucun cas faire l'objet d'un échange contre un ou plusieurs autre(s) produit(s) LES PETITS RAFFINEURS, MATHILDE CABANAS, PETIT BATEAU, POPOTE, BUGABOO, MARCEL & JOACHIM et TITLEE, ni contre une autre taille des produits composant lesdites Dotations.

La Société Organisatrice et LES PETITS RAFFINEURS, MATHILDE CABANAS, PETIT BATEAU, POPOTE, BUGABOO, MARCEL & JOACHIM et TITLEE se réservent la possibilité de remplacer ou modifier, à tout moment et sans préavis la Dotation. Toute modification fera l'objet, dans la mesure du possible, d'une notification au Participant.

Dans les cas où la Dotation mise en jeu ne serait plus disponible pour des raisons indépendantes de la volonté de la Société Organisatrice et/ou LES PETITS RAFFINEURS, MATHILDE CABANAS, PETIT BATEAU, POPOTE, BUGABOO, MARCEL & JOACHIM et TITLEE, ces dernières s'engagent à remplacer cette Dotation par une Dotation de nature et de valeur équivalente.

La Société Organisatrice contactera le Gagnant par courrier électronique dans un délai de deux (2) semaines maximum à compter de la date du tirage au sort, soit au plus tard le 13 octobre 2021.

Un e-mail leur indiquera les modalités de remise de leur Dotation auxquelles ils devront se conformer pour en bénéficier.

Le Gagnant disposera alors d'un délai de quinze (15) jours à compter de la réception du présent courrier électronique pour prendre contact avec la Société Organisatrice.

Dans le cas où le Gagnant serait injoignable, ou ne suivrait pas les instructions de la Société Organisatrice afin que cette dernière puisse lui remettre son gain, ce dernier perdra définitivement le bénéfice de leur Dotation.

Aucun message ne sera adressé aux perdants.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable dans le cas où un ou plusieurs Gagnants ne pourraient être joints par courrier électronique pour une raison indépendante de sa volonté.

Aux fins de livraison des Dotations, les Gagnants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leur domicile.

Les Dotations seront adressées aux Gagnants par email ou voie postale à l'adresse communiquée dans le formulaire de contact.

- La Dotation ROSEMOOD sera communiqué au Gagnant par email, sous forme d'un code promotionnel unique valable sur une commande en ligne.

- La Dotation LES PETITS RAFFINEURS sera communiqué au Gagnant par email, sous forme d'un code promotionnel unique valable sur une commande en ligne.
- La Dotation MATHILDE CABANAS sera communiqué au Gagnant par email, sous forme d'un code promotionnel unique valable sur une commande en ligne.
- La Dotation POPOTE sera communiqué au Gagnant par email, sous forme d'un code promotionnel unique valable sur une commande en ligne.
- La Dotation TITLEE sera communiqué au Gagnant par email, sous forme d'un code promotionnel unique valable sur une commande en ligne.
- La Dotation MARCEL & JOACHIM sera communiqué au Gagnant par email, sous forme d'un code promotionnel unique valable sur une commande en ligne.
- La Dotation BUGABOO sera communiqué au Gagnant par email ou téléphone afin de convenir d'une date de livraison pour la poussette.
- La Dotation PETIT BATEAU sera communiqué au Gagnant par email, sous forme d'un code promotionnel unique valable dans toutes les boutiques Petit Bateau de France.

La société organisatrice s'engage à fournir les coordonnées du Gagnant aux sociétés ci-dessus.

En aucun cas, la Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable du délai de mise à disposition de la Dotation ainsi qu'en cas d'impossibilité pour le Gagnant de bénéficier de leur Dotation pour des circonstances hors du contrôle de la Société Organisatrice. Notamment, la Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas de perte et/ou détérioration de la Dotation par la Poste ou par tout prestataire de service similaire tiers, et plus généralement si le Gagnant ne reçoit pas leur Dotation. Les sociétés LES PETITS RAFFINEURS, MATHILDE CABANAS, PETIT BATEAU, POPOTE, BUGABOO, MARCEL & JOACHIM et TITLEE ne pourront en aucun cas être inquiétées en cas de problèmes rencontrés dans le cadre de la mise à disposition et de la livraison des Dotations.

Sans préjudice de toute action judiciaire, la Société Organisatrice n'est pas tenue de faire bénéficier d'un quelconque lot le Participant bénéficiaire si celui-ci a manifestement, et par n'importe quel moyen, réussi à fausser le résultat du jeu ou ne s'est pas conformé au présent Règlement.

#### **ARTICLE 7 – AUTORISATION**

Du fait de l'acceptation de leur Dotation, le Gagnant ou le représentant légal autorise la Société Organisatrice et LES PETITS RAFFINEURS, MATHILDE CABANAS, PETIT BATEAU, POPOTE, BUGABOO, MARCEL & JOACHIM et TITLEE à utiliser leurs nom, prénom, ville de résidence, dans toute manifestation publi-promotionnelle liée au présent jeu, dans tout pays, sur tout support existant ou à venir, sans que cette utilisation ne puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que la Dotation gagnée, et ceci pour une durée maximale d'un (1) an.

Dans le cas où les Participants ne le souhaiteraient pas, ils devront le notifier par courrier à l'adresse suivante :

Pour la Société Organisatrice :

ROSEMOOD – Service Marketing jeu « Baby Baby » 27 rue la Noue bras de Fer 44200 Nantes

Ou par email : [baby-baby@rosemood.fr](mailto:baby-baby@rosemood.fr)

Pour les partenaires :

MATHILDE CABANAS – Service Marketing jeu « Baby Baby » 1 rue d'Argentré 44000 NANTES - France

PETIT BATEAU – Service Marketing jeu « Baby Baby » 15 rue du Lieutenant Pierre Murard 10000 Troyes - France

LES PETITS RAFFINEURS – Service Marketing jeu « Baby Baby » 29 rue Notre Dame de Nazareth 75003 PARIS - France

BUGABOO – Service Marketing jeu « Baby Baby » Paasheuvelweg 9 A B 1105 BE Amsterdam PO BOX 1299 - Pays-Bas

POPOTE – Service Marketing jeu « Baby Baby » 130, avenue de Messine – 75008 Paris - France

TITLEE – Service Marketing jeu « Baby Baby » 29 rue des Gravilliers, 75003 Paris, France.

MARCEL & JOACHIM – Service Marketing jeu « Baby Baby » 39 avenue George V 75008 Paris - France

#### **ARTICLE 8 – DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

Les informations communiquées par les Participants dans le cadre du jeu feront l'objet d'un traitement informatique aux fins d'enregistrer les participations, d'informer les Gagnants du résultat du jeu, de leur adresser leur Dotation.

Dans le respect des choix effectués par le Participants, lesdites informations pourront être utilisées par la Société Organisatrice et par LES PETITS RAFFINEURS, MATHILDE CABANAS, PETIT BATEAU, POPOTE, BUGABOO, MARCEL & JOACHIM et TITLEE à des fins de prospection commerciale en dehors du jeu.

#### **ARTICLE 9 – DROITS D'ACCÈS ET DE RECTIFICATION**

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, Loi Informatique et Liberté, modifiée par la Loi du 6 août 2004, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, la Loi pour la confiance dans l'économie numérique du 21 juin 2004 et la Loi pour une République numérique du 7 octobre 2016, le Participant bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données les concernant auprès de la Société Organisatrice et de LES PETITS RAFFINEURS, MATHILDE CABANAS, PETIT BATEAU, POPOTE, BUGABOO, MARCEL & JOACHIM et TITLEE.

Ces droits pourront être exercés sur simple demande écrite adressée aux adresses suivantes :

Pour la Société Organisatrice :

ROSEMOOD - Service Marketing jeu « Baby Baby » 27 rue la Noue bras de Fer 44200 Nantes - France

Ou par email : [baby-baby@rosemood.fr](mailto:baby-baby@rosemood.fr)

Pour les partenaires :

MATHILDE CABANAS – Service Marketing jeu « Baby Baby » 1 rue d'Argentré 44000 NANTES - France

PETIT BATEAU – Service Marketing jeu « Baby Baby » 15 rue du Lieutenant Pierre Murard 10000 Troyes - France

LES PETITS RAFFINEURS – Service Marketing jeu « Baby Baby » 29 rue Notre Dame de Nazareth 75003 PARIS - France

BUGABOO – Service Marketing jeu « Baby Baby » Paasheuvelweg 9 A B 1105 BE Amsterdam PO BOX 1299 - Pays-Bas

POPOTE – Service Marketing jeu « Baby Baby » 130, avenue de Messine – 75008 Paris - France

TITLEE – Service Marketing jeu « Baby Baby » 29 rue des Gravilliers, 75003 Paris, France.

MARCEL & JOACHIM – Service Marketing jeu « Baby Baby » 39 avenue George V 75008 Paris - France

#### **ARTICLE 10 - RESPONSABILITE**

Le mode de délivrance de la Dotation s'effectuera sous la responsabilité de la Société Organisatrice et de LES PETITS RAFFINEURS, MATHILDE CABANAS, PETIT BATEAU, POPOTE, BUGABOO, MARCEL & JOACHIM et TITLEE.

Toutefois leur responsabilité ne saurait être encourue si un Participant :

- subissait une panne technique quelconque (état de la ligne, panne EDF, incident serveur, déconnexion accidentelle...),
- fournissait des coordonnées inexactes ou incomplètes ne permettant pas de l'informer de son gain ou de lui faire parvenir la Dotation éventuellement attribué.

La participation au jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites du réseau internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, l'encombrement du réseau, les risques d'interruption, les risques liés à la connexion, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau.

Ainsi, la Société Organisatrice et LES PETITS RAFFINEURS, MATHILDE CABANAS, PETIT BATEAU, POPOTE, BUGABOO, MARCEL & JOACHIM et TITLEE informent que, compte tenu des caractéristiques du réseau internet, comme la libre captation des informations diffusées et la difficulté, voire l'impossibilité de contrôler l'utilisation qui pourrait en être faite par des tiers, elles ne sauraient être tenues pour responsables d'une quelconque mauvaise utilisation de ces informations.

En conséquence, elles ne sauraient en aucune circonstance être tenues responsables sans que cette liste soit limitative :

- de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur internet - de tout dysfonctionnement du réseau internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du jeu;

- de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
- de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée;
- des problèmes d'acheminement;
- du fonctionnement de tout logiciel;
- des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique;
- de tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant;
- de toute défaillance technique matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu ou ayant endommagé le système d'un Participant.

La Société Organisatrice et LES PETITS RAFFINEURS, MATHILDE CABANAS, PETIT BATEAU, POPOTE, BUGABOO, MARCEL & JOACHIM et TITLEE ne pourront être tenues responsables de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution des Dotations d'un Participant. A ce titre, toute demande de participation réalisée au moyen d'une adresse e-mail d'une durée de validité inférieure à trente (30) jours, dans la mesure où l'utilisation de ces adresses e-mails est contraire au bon déroulement du jeu car celle-ci ne permet pas à la Société Organisatrice (i) de contacter les Gagnants à la fin du jeu et/ou (ii) de garantir les Participants la bonne réception des e-mails d'offres commerciales ou d'invitations aux prochains jeu malgré l'accord préalable de ces derniers, ne saurait engager la responsabilité de la Société Organisatrice ainsi que celles de LES PETITS RAFFINEURS, MATHILDE CABANAS, PETIT BATEAU, POPOTE, BUGABOO, MARCEL & JOACHIM et TITLEE.

Il est précisé que la Société Organisatrice et LES PETITS RAFFINEURS, MATHILDE CABANAS, PETIT BATEAU, POPOTE, BUGABOO, MARCEL & JOACHIM et TITLEE ne pourront être tenues responsables de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la fin du jeu, et ce pour quelque raison que ce soit ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au Site. Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

La connexion au Site et la participation au jeu de toute personne se fait sous son entière responsabilité.

La Société Organisatrice et LES PETITS RAFFINEURS, MATHILDE CABANAS, PETIT BATEAU, POPOTE, BUGABOO, MARCEL & JOACHIM et TITLEE pourront se prévaloir, notamment aux fins de preuve, de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tel que des rapports de suivi ou autres états) établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par l'organisateur, notamment dans ses systèmes d'information, en rapport avec l'utilisation du Site.

Les Participants s'engagent à ne pas contester la recevabilité, la validité ou la force probante des éléments précités, sur le fondement de quelque disposition légale que ce soit et qui spécifierait que certains documents doivent être écrits ou signés par les parties pour constituer une preuve.

Ainsi, les éléments considérés constituent des preuves utiles sont recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la



même force probante que tout document établi, reçu ou conservé par écrit.

La Société Organisatrice et LES PETITS RAFFINEURS, MATHILDE CABANAS, PETIT BATEAU, POPOTE, BUGABOO, MARCEL & JOACHIM et TITLEE feront leurs meilleurs efforts pour permettre un accès au jeu à tout moment, sans pour autant être tenues à l'obligation d'y parvenir. Elles pourront, à tout moment, notamment pour des raisons techniques, de mise à jour ou de maintenance, interrompre l'accès au Site et au jeu qu'il contient. La Société Organisatrice et LES PETITS RAFFINEURS, MATHILDE CABANAS, PETIT BATEAU, POPOTE, BUGABOO, MARCEL & JOACHIM et TITLEE ne seront en aucun cas responsables de ces interruptions et de leurs conséquences.

La Société Organisatrice et LES PETITS RAFFINEURS, MATHILDE CABANAS, PETIT BATEAU, POPOTE, BUGABOO, MARCEL & JOACHIM et TITLEE ne pourront être tenues pour responsables si, pour des raisons indépendantes de leurs volontés, le jeu est partiellement ou totalement modifiée, reportée ou annulée. Aucune indemnisation ne pourra être réclamée à ce titre.

La Société Organisatrice et LES PETITS RAFFINEURS, MATHILDE CABANAS, PETIT BATEAU, POPOTE, BUGABOO, MARCEL & JOACHIM et TITLEE ne pourront être tenues pour responsables en cas d'interruption du service provoqué par un incident de réseau internet ou par un incident technique indépendant de sa volonté. Elles ne pourront être tenues pour responsables si, par suite d'incidents dans l'acheminement du courrier électronique, des participations ne leurs sont pas parvenues.

La Société Organisatrice et LES PETITS RAFFINEURS, MATHILDE CABANAS, PETIT BATEAU, POPOTE, BUGABOO, MARCEL & JOACHIM et TITLEE seront dégagées de toute responsabilité en cas de survenance d'un élément de force majeure (grèves, intempéries, etc.) qui priverait même partiellement le(s) Gagnant(s) de son/leur gain.

La Société Organisatrice et LES PETITS RAFFINEURS, MATHILDE CABANAS, PETIT BATEAU, POPOTE, BUGABOO, MARCEL & JOACHIM et TITLEE se réservent le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler l'Opération si des circonstances exceptionnelles l'exigeaient. Leurs responsabilités ne sauraient être engagées de ce fait.

## **ARTICLE 11 – RESPECT DES RÈGLES**

Participer au jeu implique une attitude loyale, signifiant le respect absolu des règles et des droits des autres Participants.

Les Participants s'interdisent de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes du jeu et de ce présent Règlement.

A tout moment, la Société Organisatrice se réserve la possibilité d'exclure de la participation au jeu tout participant troublant le déroulement du jeu (notamment en cas de tricherie ou de fraude) et de déchoir le Participant de son éventuel droit à obtenir la Dotation qui pourrait lui être attribuée dans le cadre du jeu.

La Société Organisatrice se réserve également le droit de poursuivre quiconque tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement du jeu.

La Société Organisatrice pourra décider d'annuler le jeu s'il apparaît que des fraudes manifestes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière

informatique dans le cadre de la participation au jeu ou de la détermination des Gagnants.

## **ARTICLE 12 – CONDITIONS DE REMBOURSEMENT**

La Société Organisatrice s'engage à rembourser à tout Participant résidant en France Métropolitaine qui en fait la demande, les frais de connexion engagés pour se connecter au Site et participer au jeu.

Le montant remboursé sera calculé sur la base d'une estimation forfaitaire de la durée de connexion nécessaire pour participer dans la limite de trois (3) minutes. Les remboursements sont limités à un remboursement par Participant sur toute la durée du jeu.

La demande de remboursement doit être effectuée par écrit, sous enveloppe timbrée au tarif lent en vigueur et adressée à :

**ROSEMOOD - Service Marketing jeu « Baby Baby » 27 RUE LA NOUE BRAS DE FER 44200  
NANTES - France**

- prévenir la Société Organisatrice avant le 13 octobre 2021 le cachet de la poste faisant foi, - indiquer les nom, prénom et adresse postale personnelle, identifiant (adresse email), - indiquer les dates, heures et durée de connexion au Site pour le mois donné, - joindre la facture détaillée du fournisseur d'accès Internet auquel il est abonné, faisant apparaître la date et l'heure de ses connexions au Site clairement soulignées. Les coordonnées du compte joueur devront être les mêmes que celles de la facture FAI, - être accompagnée d'un Relevé d'Identité Bancaire (ou RIP, ou RICE), - être accompagnée d'une photocopie d'une pièce d'identité.

Chaque envoi ne doit comprendre qu'une seule demande de remboursement, pour un seul et unique Participant.

Le cas échéant, les frais de timbres engagés pour une telle demande seront remboursés par la Société Organisatrice, au tarif lent en vigueur, sur simple demande formulée dans la demande de remboursement des frais de connexion.

Les frais liés aux photocopies des justificatifs sont remboursés sur la base de 0,15 centimes d'euro le feuillet, sur simple demande formulée dans la demande de remboursement des frais de connexion.

Le remboursement sera effectué par virement bancaire, adressé dans les soixante (60) jours de la réception de la demande, après vérification du bien-fondé de la demande et notamment de la conformité des informations contenues à la lettre de demande de remboursement aux informations enregistrées sur le formulaire d'Inscription saisi sur le Site.

Les Participants ne payant pas de frais de connexion liés à l'importance de leurs communications (titulaires d'un forfait, utilisateurs de cybercable, ADSL ...) ne pourront pas obtenir de remboursement.

## **ARTICLE 13 - MODIFICATION DU RÈGLEMENT**

La Société Organisatrice et LES PETITS RAFFINEURS, MATHILDE CABANAS, PETIT BATEAU, POPOTE, BUGABOO, MARCEL & JOACHIM et TITLEE se réservent le droit de modifier à tout moment, les articles du présent Règlement et notamment les règles du jeu et les Dotations attribuées, essentiellement pour tenir compte de l'évolution des dispositions

légales, réglementaires ou administratives, des décisions judiciaires, des recommandations émises par les organismes en charge de l'administration du réseau internet et de la politique commerciale de la Société Organisatrice et de LES PETITS RAFFINEURS, MATHILDE CABANAS, PETIT BATEAU, POPOTE, BUGABOO, MARCEL & JOACHIM et TITLEE.

#### **ARTICLE 14 - DEPOT ET CONSULTATION DU REGLEMENT**

Le règlement est déposé via [www.règlement.net](http://www.règlement.net), à la SELARL 812 - HUISSIERS, huissiers de justice associés, 88 boulevard de la Reine, 78000 Versailles.

Il pourra également être consulté à tout moment sur le site Internet de la Société Organisatrice pendant toute la durée du jeu à l'adresse URL suivante : <https://baby-baby.rosewood.fr/pdf/reglement-baby-baby-2021.pdf>

#### **ARTICLE 15 - PROPRIETE INDUSTRIELLE ET INTELLECTUELLE**

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le jeu, le présent Règlement compris sont strictement interdites.

Toutes les marques, logos, textes, images, vidéos et autres signes distinctifs reproduits sur le Site ainsi que sur les sites auxquels celui-ci permet l'accès par l'intermédiaire de liens hypertextes, sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle et ce pour le monde entier. Toute reproduction, totale ou partielle, non autorisée de ces marques, logos et signes constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

#### **ARTICLE 16 - INTERPRÉTATION / LITIGES**

Toutes questions d'application ou d'interprétation du Règlement ou toutes questions imprévues qui viendraient à se poser, seront tranchées souverainement, selon la nature de la question, par la Société Organisatrice ou par l'huissier de justice, sans que les sociétés LES PETITS RAFFINEURS, MATHILDE CABANAS, PETIT BATEAU, POPOTE, BUGABOO, MARCEL & JOACHIM et TITLEE puissent être inquiétées à quelque titre que ce soit.

Si une ou plusieurs dispositions de ce Règlement venaient à être déclarées nulles ou inapplicables, les autres dispositions conserveront leur force et leur portée.

Le jeu est soumis à la loi Française. Les Participants sont donc soumis à la réglementation française applicable aux jeux.

Tout litige né à l'occasion du présent jeu et qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents de PARIS.

